

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 22 janvier 2018

Délibération n° 2018-2553

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures - 2018

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de

l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berna (pouvoir à M. Guilland), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018

Délibération n° 2018-2553

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

objet : Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures -

2018

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de

l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'éducation, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Pour 11 collèges publics ne disposant pas de restaurant scolaire, les élèves demi-pensionnaires se déplacent en car pour prendre leur repas de midi dans un autre établissement. Chaque année, la Métropole verse une dotation destinée à couvrir les frais de transport de ces élèves.

La Métropole verse un acompte de 80 % puis le solde en fin d'année, après contrôle des pièces justificatives présentées par les collèges.

Les dépenses constatées au-delà de la dotation initiale pourront faire l'objet d'un vote complémentaire et d'un versement en année N+1, si elles ne peuvent être prises en charge par l'établissement sur son fonds de roulement. En effet, les devis étant établis pour l'année scolaire et les dotations étant attribuées pour l'année civile, des ajustements peuvent être nécessaires du fait d'éléments nouveaux à la rentrée de septembre (hausse du nombre d'élèves justifiant un car supplémentaire, augmentation des tarifs du transporteur, etc.).

Inversement, les trop-perçus font l'objet d'un titre de recettes.

Pour l'année 2018, les dotations prévisionnelles à verser aux 11 collèges s'élèvent à 174 983 € selon le détail défini en annexe ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

- 1° Approuve le principe du versement des dotations de fonctionnement relatives au transport des élèves sur les demi-pensions extérieures pour l'année 2018.
- **2° Décide** d'attribuer une dotation aux 11 collèges publics désignés en annexe pour leurs dépenses de transport des élèves demi-pensionnaires au titre de l'année 2018, de leur verser un acompte correspondant à 80 % de la dotation et de procéder en fin d'année au versement du solde sur justificatifs.
- 3° Autorise monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **4° La dépense** correspondant à la dotation pour les transports demi-pension sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2018 compte 655111 fonction 221 opération n° 0P34O4710A, pour un montant total de 174 983 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.